

Avenant 2025
Convention de partenariat entre le Département et Askoria

Préambule, contexte et enjeux :

La convention triennale 2022-2024 a expiré le 31 décembre 2024, un avenant est proposé pour l'année 2025.

1/ Le contexte

- Le travail social en mutation dans un contexte où la prise en compte des transitions sociétales, numériques et environnementales deviennent primordiales.
- Les personnes vulnérables sont les plus impactées par les évolutions climatiques (logement, alimentation...) et numériques (la dématérialisation entravant l'accès aux droits).
- Adaptation des organisations au contexte contraint (pénurie de lieux de stage pour les étudiants d'ASKORIA, paupérisation de la population notamment des étudiants, crise d'attractivité des métiers du secteur social).

2/ Les enjeux

- Nécessaire coopération des acteurs politiques, institutionnels, associatifs, acteurs de l'Economie sociale et solidaire
- Evolution des formations des cadres et travailleurs sociaux
- Expérimentations et innovations sociales

3/ Article 1 - Orientations et objet de l'avenant

3.1 Valorisation des recherches 2022-2024

Dans la continuité des travaux engagés dans la convention 2022-2024, les actions à engager en 2025 concernent la finalisation des recherches financées et la valorisation des éléments issus de ces travaux dans une logique d'appropriation des parties prenantes.

Il s'agit des recherches suivantes :

- La mesure éducative personnalisée : profils et parcours des enfants et de leurs parents au démarrage de leur accompagnement éducatif et social
- L'approche territoriale de l'action sociale chez les travailleurs sociaux
- Les parcours d'accès des jeunes (16-25 ans) aux lieux d'accueil social en milieu rural
- Les enjeux et les évolutions de l'accompagnement social

3.2 Exploration d'un projet de recherche au sujet de : « Vulnérabilités et transition écologique : quels modes d'intervention sociale sur les territoires ? »

Le Département et Askoria se proposent d'initier conjointement un travail de recherche sur la question du changement climatique et de ses effets sur le travail social. Ce sujet s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'action sociale de proximité voté en juin 2024 et qui comporte parmi ses sujets transversaux celui des transitions. Il fait également écho au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche (2018).

Afin de faire évoluer les contenus de formation sur le sujet des transitions ainsi que les pratiques des professionnels du social dans la prise en compte des enjeux écologiques, il apparaît nécessaire de mieux connaître les représentations, les positionnements et les pratiques actuelles des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales et des personnes accompagnées.

Ce travail exploratoire mené conjointement par Askoria et le Département en 2025 reposera sur la réalisation d'une revue de littérature et sur la recherche de partenaires et de financements pour poursuivre le projet (Région, Etat, ADEME, MIRE/ INTS /CNAF, FAS, TiLab, CNFPT délégation Paris, etc.).

Les travaux déjà réalisés autour de la question du territoire et de l'accompagnement social pourront servir de point d'appui à l'exploratoire de cette nouvelle recherche.

3-3/ Coopérations stratégiques et pédagogiques

- Partager nos connaissances respectives et nos réseaux sur des thématiques transversales à la formation (par exemple : numérique et travail social, participation des personnes accompagnées, solidarités, transitions, ...)
- Contribution du département au Comité d'Orientation Stratégique Employeurs et participer aux instances institutionnelles de tutelle (DREETS, CRB ...)
- Participation du département au « Focus pro » : espace d'échanges et de bilan/perspectives sur les contenus de formation
- Dans le cadre de la charte des intervenants occasionnels, poursuivre l'analyse des compétences pédagogiques des agents du Département afin d'optimiser la qualité pédagogique des interventions en lien avec les référentiels de formation et de certification.
- Poursuivre les collaborations pédagogiques dans « l'Apprendre Autrement » (par exemple : ZAP)
- Participation du département aux commissions pédagogiques des formations bachelor
- Participation du département à l'Observatoire « Apprenants »
- Accueil de stagiaires assistants de service social (19 stages longs dont 15 stages gratifiés en 2025) ainsi qu'éducateurs spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale.
- Coopérations sur les temps forts professionnels d'ASKORIA et du Département (Ex : séminaire socio-sport organisé par le département le 6 mai 2025 à ASKORIA avec 50 places réservées aux étudiants)
- Dans ce cadre la gratuité sera accordée à concurrence de 6 réservations de salles. Au-delà, les réservations feront l'objet d'une facturation.

3-4/ Préparation de la future convention triennale 2026-2028

Le comité de suivi prépare les éléments de la future convention triennale 2026- 2025 durant l'année 2025

4/ Article 2 - Modalités de partenariat

Le Département et ASKORIA assurent la mise en œuvre et le suivi de cette convention au moyen de différentes instances : un comité de pilotage, un comité de suivi et un comité de veille accueil stagiaires.

Les signataires s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données et la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa rédaction issue de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Le projet de recherche exploratoire décrit dans l'article 3 donnera lieu à une contribution forfaitaire du département d'un montant de 5 000 € à la signature de l'avenant représentant environ 50% des coûts supportés par ASKORIA pour mener ce travail exploratoire, et mobilisant des crédits spécifiques de la politique départementale de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche. Cette participation sera versée à ASKORIA en une fois, sur la base d'une synthèse des travaux menés, partagée au plus tard le 1^{er} décembre 2025.

5/ Article 3 - Suivi et évaluation de l'avenant

Au 4^e trimestre de l'année, un état d'avancement détaillé des actions sera établi par les services dédiés au suivi de la convention du département et d'ASKORIA, au moins un mois avant la date du comité de pilotage de la convention de partenariat.

6/ Article 4 - Communication

Les partenaires s'engagent à faire figurer les 2 logos des institutions sur l'ensemble des communications liées aux recherches et à toute action stratégique et pédagogique en référence à la convention.

Le président du Conseil Départemental

Jean-Luc Chenut

Le président d'Askoria

Luc Vivier